



IREF

FORMATION DIPLOMANTE

BP JEPS RUGBY À XV

LA LIGUE SUD PACA DE RUGBY À XV,
PAR SON INSTITUT RÉGIONAL EMPLOI FORMATION ET
LE CFA FUTUROSUD

forment des jeunes apprentis, salariés d'associations, de clubs sportifs, de collectivités territoriales, d'entreprises ou de groupement d'employeurs à un diplôme de niveau 4 (Bac) qui leur permettra d'exercer, en autonome, les métiers d'éducateur, d'animateur et d'agent de développement. À l'issue de cette formation, leurs compétences seront reconnues et validées par un Diplôme d'État. Ils disposeront également d'une Carte Professionnelle pour faire aboutir leur projet dans le domaine sportif et principalement du Rugby (interventions en milieu scolaire, centres sociaux ou de loisirs...).



FFR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

FUTUROSUD
SPORT ANIMATION TOURISME

LES NOUVEAUX AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- POUR LE CLUB -

La possibilité de recruter à temps plein un jeune en **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**, soit en Contrat à Durée Déterminée de 10 mois à un an, en bénéficiant d'une aide financière spécifique, et intégrant :

- Un **ENSEIGNEMENT** théorique
- Une **FORMATION** pratique
- Une **MISE À DISPOSITION** pour le club.

De nombreux atouts pour l'association sportive :

- Une **formation programmée** le lundi et le mardi, toute la journée, et le jeudi matin, toute la saison, rendant le jeune au service du club tous les mercredis, le jeudi après-midi, puis du vendredi au dimanche et les vacances scolaires.
- Un **agent de développement** des projets de l'institution (Interventions en Scolaire, dans les Centres Sociaux ou de Loisirs, etc...),
- Un **agent administratif**, formé, permanent,
- Un **éducateur** impliqué à l'École de Rugby,
- Un **entraîneur** de jeunes joueurs (Minimes et Cadets),
- Un **apprenti préparateur physique**,
- Un **professionnel** capable de valoriser la pérennisation de son emploi dans le club.
- Une **aide Nationale Unique** soutenant la formation et la création d'emploi, versée chaque mois,
- Une **Exonération des charges patronales** pour les employeurs de moins de 11 salariés (Décret 28-12-2018).

- POUR LE JEUNE APPRENTI -

L'obtention d'un **VÉRITABLE DIPLÔME D'ÉTAT DU NIVEAU BAC**, lui permettant de s'engager vers l'EMPLOI, en autonome, dans les métiers d'Éducateur et d'Agent de Développement, avec la possibilité :

- **d'accéder à la vie professionnelle** par un premier contrat de travail à temps plein rémunéré mensuellement et une formation par alternance,
- **d'obtenir une aide de 500€** pour financer son permis de conduire,
- **d'améliorer et développer ses connaissances** en Rugby à XV,
- **de théoriser sa pratique** pour améliorer ses compétences de formateur,
- **d'acquérir des compétences pédagogiques** pour améliorer ses capacités à enseigner le rugby à différents publics,
- **d'établir un projet de jeu et d'entraînement** en club jusqu'aux moins de 16 ans,
- **de connaître les fondements de la préparation physique** pour des joueurs de rugby,
- **de maîtriser les compétences** d'un agent de développement d'une structure sportive et d'y démontrer la viabilité de son propre projet d'avenir.

LA FORMATION DU 04 SEPTEMBRE 2023 AU 30 JUIN 2024

LE BREVET PROFESSIONNEL, véritable diplôme d'Etat, s'obtient par **CAPITALISATION DE 4 UNITÉS DE FORMATION**, dont 2 sont transversales, 2 sont spécifiques au Rugby à XV.

LE CONTENU DE LA FORMATION

- **Les deux unités capitalisables communes à toutes les spécialités : Être capable**

- ***UC1 : d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :**

- de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- de contribuer au fonctionnement de la structure.

- ***UC2 : de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :**

- de concevoir un projet d'animation.
- de conduire un projet d'animation.
- d'évaluer un projet d'animation.

- **Les deux unités capitalisables génériques de la spécialité Rugby à XV : Être capable**

- ***UC3 : de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en Rugby à XV :**

- de concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- d'évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

- ***UC4 : de mobiliser les techniques du Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage :**

- de conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques du Rugby à XV .
- de maîtriser et faire appliquer les règlements du Rugby à XV.
- de garantir des conditions de pratique en sécurité.

DURÉE DE LA FORMATION : 615h en centre / 938h en entreprise.

COÛT DE LA FORMATION :

- 8430€ totalement prise en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'une convention avec un Organisme d'Accompagnement à l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale...)

- 5625€ en cas d'inscription individuelle.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 16 juin 2023.

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- **Avoir de 18 à moins de 30 ans** pour entrer en apprentissage.
- **Disposer d'un employeur potentiel.**
- **Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS** ou titre équivalent.
- **Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables.**

SÉLECTION DU 22 AU 23 JUIN 2023

POSITIONNEMENT DU 04 AU 05 SEPTEMBRE 2023

LIEU DE LA FORMATION : Stade Maurice David à AIX EN PROVENCE (13)
Dans les clubs de la Ligue SUD PACA RUGBY

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : David Sahakian, Conseiller Formation Ligue PACA
david.sahakian@liguesud-ffr.fr - Tél : 06 30 07 08 32

RESPONSABLE ADMINISTRATIF : Jean-Paul LEMAIRE, Président de l'Institut Régional Emploi Formation
jplemaire84300@gmail.com - Tél : 06 87 74 16 65

EXEMPLE DE SIMULATION POUR EMPLOYEUR de - 11 salariés / contrat 12 mois

Âge Apprenti	Salaire Apprenti	Coût année	Aide Unique	Coût net année	Coût net/Mens/Emp.
18 à 20 ans	43% du SMIC	9176€	6000€	3176€	264€
21 à 25 ans	53% du SMIC	11311€	6000€	5311€	442€
26 à 30 ans	100% du SMIC	21342€	6000€	15342€	1278€

Le versement des aides se réalise chaque mois par l'ASP, une fois les DSN (Déclarations Sociales Nominatives) effectuées par le club.



CFA FUTUROSUD / ARFAMSTA
7, Rue de la République
13002 MARSEILLE
Tél : 04 96 11 56 40
cfa@futurosud.org
www.futurosud.org